Province de Québec Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 27 septembre 2021 à compter de 19 heures.

PRÉSENCES: M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère

siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de Mme Ginette Prieur,

mairesse suppléante.

ABSENCE: M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1 personne assiste à la séance.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le quorum étant atteint, la séance est réouverte à 19 heures 05.

2021-09-245 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants dans « Administration / Ressources humaines / Juridiques / Cour municipal » :

- 3.1 Mandat pour la rédaction et la publication d'un avis de contamination et de décontamination du terrain situé au 169, rue Principale Lot 3 556 241
- 3.2 Signature avis de contamination et de décontamination du terrain situé au 169, rue Principale Lot 3 556 241

et de retirer le point suivant :

2.1 Autorisation de paiement à Transport et Excavation Ben-Benny inc. – SCM-2020-03 – concernant les travaux de la route Lasnier (Versement final)

Adoptée à l'unanimité

2021-09-246 MANDAT POUR LA RÉDACTION ET LA PUBLICATION DES AVIS DE CONTAMINATION ET DE DÉCONTAMINATION DU TERRAIN SITUÉ AU 169, RUE PRINCIPALE – LOT 3 556 241

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (c. Q-2), il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et l'inscription des avis de contamination et de décontamination au registre foncier pour le lot 3 556 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu de mandater Me Nancy brodeur, notaire, pour la rédaction et l'inscription des avis de contamination et de décontamination au registre foncier pour le lot 3 556 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-247 SIGNATURE DES AVIS DE CONTAMINATION ET DE DÉCONTAMINATION DU TERRAIN SITUÉ AU 169, RUE PRINCIPALE - LOT 3 556 241

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire procéder à la réhabilitation du terrain situé au 169, rue Principale connu comme étant le lot 3 556 241 de la circonscription foncière de Shefford.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général, ou en son absence la direction générale

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

adjointe, et le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer les avis de contamination et de décontamination, en temps opportun, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

1) Un citoyen demande si la liste des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 25 000\$ par fournisseur est disponible sur Internet.

Le directeur général mentionne que cette liste est maintenant intégrée au rapport annuel de gestion contractuelle.

2) Un citoyen demande s'il y a eu omission du contrat de déneigement et de l'entente de loisirs avec Granby dans les rapports annuels de gestion contractuelle disponibles sur le site Internet.

Le directeur général mentionne que ces contrats n'ont pas été adjugés dans les années des rapports présentés sur le site Internet (2019 et 2020). Cependant, une vérification sera faite afin de valider si cette dépense devait figurer dans ces rapports.

2021-09-248 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 40.

Adoptée à l'unanimité

Mme Ginette Prieur
Mairesse suppléante

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier